

VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du lundi 3 juillet 2023

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°8

FINANCES - MOYENS GENERAUX

**- Subvention exceptionnelle
- Demande de l'association
Le Canal de Roanne à Digoin
- Approbation**

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*
2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 37 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Catherine BRUN, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, M. Alexandre GRANGE, Mme Sabine VERMOREL, M. Estéban PIAT, M. Christophe PION, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, Mme Marie-Hélène RIAMON, M. Andrea IACOVELLA

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : M. Guillaume BRASSEUR MINARD

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

Mme Maryvonne LOUGHRAIEB à Mme Hélène LAPALUS, M. Christian DORANGE à M. Lucien MURZI

Absents sans mandat :

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Mme Vickie REDEUILH, Conseillère Municipale, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Chaque année en début de période estivale, l'association Le Canal de Roanne à Digoin propose l'événement « Les Voix d'eau de l'été », un festival itinérant destiné à donner de la visibilité à ce canal, véritable joyau touristique de la région.

Elle propose une programmation dans une ambiance festive au fil de l'eau chaque fin de journée sous la forme de concerts gratuits, en plein air sur un bateau ou sur les rives. Les organisateurs s'appuient également sur les moyens mis à disposition par les communes accueillant les haltes.

Cette année, pour la 9^{ème} édition, les étapes prévues dans les communes étaient les suivantes :

Vendredi 30 juin : Mably

Samedi 1^{er} juillet : Roanne

Dimanche 2 juillet : Briennon

Mercredi 5 juillet : Chambilly

Jeudi 6 juillet : Bourg-le-Comte

Vendredi 7 juillet : Luneau

Samedi 8 juillet : Digoin

Dimanche 9 juillet : Melay

Une étape devait donc avoir lieu à Roanne le 1^{er} juillet et l'association Le Canal de Roanne à Digoin sollicitait une aide financière de la Ville de Roanne pour l'organisation d'un concert sur le port de Roanne.

Toutefois, en raison des émeutes nationales et des risques de dégradations, plusieurs étapes ont été supprimées, dont celle de Roanne.

Une reprogrammation a pu être établie, dont l'étape de Roanne qui aura lieu le 20 août prochain à 16 heures, sur le port, avec le concert de Malaka.

Aussi, dans le cadre des festivités estivales en bord de Loire, la Ville de Roanne souhaite apporter son soutien financier à hauteur de 1 000 € à l'association Le Canal de Roanne à Digoin pour la réalisation de ce concert.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- allouer une subvention de 1 000 € à l'association Le Canal de Roanne à Digoin ;
- dire que cette subvention sera réglée dans le cadre du budget 2023, chapitre 67.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte A L'UNANIMITE

ROANNE, le 07 JUIL 2023

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
Guillaume BRASSEUR MINARD

042-214201873-20230703-03JUILN8-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2023

Affichage : 07/07/2023

Yves NICOLIN
Président de Roannais Agglomération